

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 10 Septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 12	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

Convocation :
06 Septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaient absents : Yves BELTRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Pierre DURAND (pouvoir à Agnès NELIAS)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2024-078

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature avec la CAF de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, la commune réalise à la rentrée scolaire, un recensement des enfants soumis à ladite obligation.

Il est possible, conformément aux articles L. 131-6, et R. 131-10-1 et suivants du code de l'éducation, de mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui sont notamment transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales.

Madame la Maire expose que la présente convention vise à préciser les modalités de cette mise à disposition. Les données mise à disposition dans le cadre de la présente convention sont, conformément à l'article R. 131-10-3 du code de l'éducation : les données relatives à l'identité de l'enfant ouvrant droit au versement de prestations familiales : nom, prénom, date de naissance, sexe ; les données relatives à l'identité de l'allocataire : nom, prénom, adresse.

Ces données seront adressées à Madame la Maire, par la CAF, courant juin, par télétransmission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à la signature avec la CAF de la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire (en annexe),

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents à la présente décision,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 15 OCT. 2024

Publication ou notification du : 15 OCT. 2024

Publication site internet le : 15 OCT. 2024

Affichage de la liste des délibérations le : 10 OCT. 2024